



## AVIS À LA POPULATION

La saison hivernale est arrivée et nous devons procéder au déneigement. Nous aimerions que vous apportiez une attention particulière, de vous assurer que les bacs ne soient pas dans l'emprise du chemin municipal, afin d'éviter des bris.

La ville se dégage de toute responsabilité suite aux dommages que cela pourrait occasionner.

Il est à noter que pour le remplacement de bacs et de roues brisés, les frais sont à déboursier par le citoyen.

Les frais pour le bac de recyclage sont de 144,75 \$ chacun

Les frais pour le bac à ordures sont de 118,00 \$ chacun

Les frais pour le bac à compost sont de 39,75 \$ chacun

Les frais pour les roues et les essieux sont de 14,00 \$ chacun

La direction